



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le 11 JAN. 2022

Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales

Bureau des finances locales et de  
l'environnement

N° 09. SG. DRCL

**Objet : Avis au public**

Le Préfet de Mayotte informe la population que la mise à disposition du public du dossier relatif au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la carrière de Mtsamoudou, dans la commune de Bandrélé, se déroulera :

**du Lundi 24 janvier 2022 au Mercredi 23 février 2022 inclus.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès :

1°) de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL) :  
- Alex Sainte-Rose Fanchine – [alex.sainte-rose-fanchiner@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alex.sainte-rose-fanchiner@developpement-durable.gouv.fr) -

2°) de la Société ALBIOMA SOLAIRE MAYOTTE :  
- [frederic.lefevre@albioma.com](mailto:frederic.lefevre@albioma.com)  
- [contact.asoi@albioma.com](mailto:contact.asoi@albioma.com)

Le dossier ainsi qu'un registre de mise à disposition du public seront déposés à la mairie de Bandrélé pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie principale de Bandrélé.

En outre, le public pourra déposer ses observations et propositions par voie électronique (courriel : [pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr](mailto:pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr)) jusqu'au Mercredi 23 février 2022 inclus.

Le Préfet de Mayotte  
pour le Préfet par délégation  
délégué du Gouvernement  
Le Secrétaire général  
  
Claude VO-DINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou  
Standard: 02 69 63 50 00 - [www.mayotte.gouv.fr](http://www.mayotte.gouv.fr)

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)